



APPEL A PROJET

Projet collectif 2020 : Préventions spécialisées à l'aire des réseaux sociaux

1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte : 1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT





1. Contextes associatifs et problématique à laquelle l'action doit répondre

Le présent projet se veut inter associatif, il est ainsi composé de trois associations de prévention spécialisée :

L'association **Itinéraires** vise à concevoir et mettre en place des outils et programmes socialement innovants pour prévenir le décrochage scolaire, sanitaire, social ou professionnel avec les acteurs du territoire lillois.

Ainsi elle œuvre au travers de :

- ➔ Une action territorialisée menée par un club de Prévention Spécialisée ; Par le travail de rue et la présence sur les lieux de vie, l'intervention quotidienne des éducateurs s'adapte aux réalités sociales et familiales des jeunes et de leurs quartiers.
- ➔ Un ensemble d'outils et programmes dans les domaines du Décrochage Scolaire, de l'Insertion Sociale et Professionnelle ;
- ➔ Une intervention dans le champ de la Réduction des risques dans le but de Prévenir les risques liés à l'usage de drogues et à l'activité prostitutionnelle

Les missions de l'association **FCP** (Formation Culture Prévention), quant à elle, sont de :

- ➔ **Intervenir** auprès des jeunes et des adultes en difficultés de la métropole Lilloise,
- ➔ **Contribuer** à la promotion individuelle et collective de la population,
- ➔ **Générer**, grâce à la mise en place d'équipes éducatives, des actions d'éducation, d'animation, de formation de culture et d'insertion sociale et professionnelle,
- ➔ **S'intégrer** dans une politique partenariale.

Enfin **Avenir des Cités** est une association qui gère un Service de Prévention Spécialisée qui intervient auprès des jeunes sur les territoires de Harnes Billy Montigny et Sallaumines.

Toutes trois se réunissent autour d'un constat commun : les jeunes sont de moins en moins dans la rue, et l'accompagnement individuel, « l'aller-vers », est aujourd'hui à repenser. Il faut dès lors adapter ses pratiques au monde du tout numérique, s'approprier les réseaux sociaux, et ceci sans perdre le sens du contact de rue.

Face au succès à demi-teinte, du dispositif « promeneur du net » qui se voulait à l'origine prometteur, certains travailleurs sociaux se sont déjà lancés dans une dynamique d'accompagnement collectif via les réseaux sociaux. D'autres travailleurs sociaux, peut-être un peu plus frileux, cherchent encore comment rendre compatible ces nouvelles pratiques aux principes de la prévention spécialisée.

Par cette formation, les trois associations, se rejoignent aujourd'hui dans une volonté d'outiller au mieux leurs salariés. Elles cherchent ainsi à créer l'envie de « l'aller-vers » au travers des réseaux sociaux, mais aussi de garder une dynamique constructive de l'accompagnement collectif.

L'Opco santé soutient les trois associations par le présent appel à candidature.

2. Les objectifs et modalités pédagogiques :

L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :

A l'issue de la formation, les participants devront être en mesure de s'appuyer sur les réseaux sociaux pour apporter un accompagnement optimal des 11/18 ans et de leurs familles. De ce fait ils devront :



- ➔ Acquérir les compétences professionnelles sur l'usage des réseaux sociaux nécessaires pour les acteurs de la jeunesse d'aujourd'hui (les différentes applications, leurs fonctionnements, les codes et usages et les utilisateurs..)
- ➔ Repenser leurs pratiques d'accompagnement individuel et collectif grâce au numérique
- ➔ Savoir repérer les comportements déviants (conduite pré-prostitutionnelle, harcèlement scolaire, addictions aux différentes applications ou jeux-vidéo, radicalisation ...) sur les réseaux sociaux, savoir identifier les usages problématiques
- ➔ Travailler en relation avec les familles, et s'appuyer sur les réseaux sociaux pour mieux communiquer
- ➔ Adapter leurs postures et identifier leurs limites d'interventions
- ➔ S'appuyer sur un réseau de partenaires relais

Le public concerné :

Travailleurs sociaux des trois associations (principalement éducateurs spécialisés)

Méthodes pédagogiques :

Les formateurs pressentis devront être joignable durant les temps d'intersessions afin que celles-ci soient également utilisées à des fins pédagogiques.

Il est demandé à l'organisme de concevoir un contenu pédagogique alternant un apport théorique court et des exercices liés à la pratique utilisant des cas concrets issus des participants ainsi que des mises en situation pour illustrer efficacement les situations vécues.

A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations rencontrées sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

L'organisme devra, également, tenir compte des travaux déjà engagés sur le sujet et inscrire sa proposition dans ce cadre. De ce fait un questionnaire de positionnement devra être proposé aux stagiaires en amont de la formation.

L'action doit donner lieu à la production d'outils en collaboration avec les stagiaires, ils permettront aux participants de conserver les différents apports opérationnels de la formation.

3. Les conditions de réalisation

Durée :

1jour + 1 temps en classe virtuelle + 1 jour

L'organisme de formation pourra être force de propositions quant à la durée de l'action.

Du fait du contexte sanitaire, l'organisme de formation devra être en mesure de réaliser la formation à distance si besoin.

Nombre de participants :

3 groupes de 10 stagiaires (inter-établissement)

Lieu de réalisation :

Lille, dans les locaux de l'association ITINERAIRES

Planification :

L'action de formation devra débuter en 2020 puis s'étaler sur 2021.



Nous vous remercions de bien vouloir nous présenter un calendrier prévisionnel.

Logistique

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause) assurée par l'association Itinéraires.

Il prendra également soin, si nécessaire, d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à l'OPCO Santé sur présentation des justificatifs (20 € TTC maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

Evaluation

Evaluation de satisfaction :

OPCO Santé participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage). Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.

Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.

Evaluation à froid :

A 6 mois, une évaluation des stagiaires à froid devra être proposée afin de mesurer le niveau d'appropriation de la formation ainsi que des éventuelles suites à donner.

Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture



4. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise du secteur médico-social

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par OPCO Santé.

5. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire

6. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour papier **et** numérique avant le **2 /11/2020**

Choix de l'organisme prestataire : **24/11/2020**

Réunion de cadrage avec le prestataire : **4/12/2020 matin**

7. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),



- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.

Le dossier complet doit être transmis :

En support papier (1 exemplaire non relié) à :
Chloe DEMEYERE

OPCO Santé Hauts de France – Pôle ingénierie de formation
6 Place Pierre Mendès France 59043 LILLE Cedex (5ème étage)

ET en support informatique par messagerie à :
chloe.demeyere@opco-santé.fr

Pour tout complément, vous pouvez contacter :
07/76/74/23/97

Référence du dossier à rappeler svp :

PC20/CD/PS